



**DETAIL DES AIDES ANTERIEURES PERCUES PAR L'EXPLOITATION AU TITRE DU REGIME « DE MINIMIS »\* OU DU REGIME TEMPORAIRE « ACML)\* :**

<b>Année de versement :</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Nature de l'aide, montant et date de versement :</b>			
<b>Montant total :</b>			

\* **rappel** : le montant total des aides perçues par l'exploitation ne peut excéder le montant autorisé au titre du régime « de minimis agricole » ou du régime temporaire « ACML » sur la période du 01/01/2008 au 31/12/2010. Il s'agit d'aides publiques notifiées selon ces régimes, versées notamment dans le cadre de procédures d'allègement des charges, d'accident sanitaire ou d'intempérie, de crise économique.....